

**Air France**

**Agence AF GAUMONT GROUPES EN DIRECT**

**30 AVENUE LEON GAUMONT  
75985 PARIS CEDEX 20**

PROMETRA FRANCE  
MADAME CLAIRE FUFOR JAILLET

..  
A l'attention de : MADAME CLAIRE FUFOR JAILLET

Votre interlocuteur : MADEMOISELLE nathalie B  
Tél. : 0156933203 Fax : 01 56934978  
E-mail : mail.groupevd@airfrance.fr

**ACCORD COMMERCIAL  
N° A 1502896 -1/1 PROMETRA FRANCE**

Pièces jointes : 1

PARIS CEDEX 20, le 13 août 2010

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, comme convenu, l'accord commercial relatif à la demande que vous avez bien voulu confier à notre compagnie.

Nous vous demandons de nous retourner à l'adresse ci-dessus, un exemplaire signé avant le **10 septembre 2010**, accompagné du règlement de l'acompte prévu.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information ou toute demande complémentaire.

Vous remerciant d'avoir choisi notre compagnie, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour Air France,  
MADEMOISELLE nathalie B

**Air France**

PROMETRA FRANCE  
MADAME CLAIRE FUFOUR JAILLET

**Agence AF GAUMONT GROUPES EN DIRECT**

..

**30 AVENUE LEON GAUMONT  
75985 PARIS CEDEX 20**

A l'attention de : MADAME CLAIRE FUFOUR JAILLET

Votre interlocuteur : MADEMOISELLE nathalie B  
Tél. : 0156933203 Fax : 01 56934978  
E-mail : mail.groupevd@airfrance.fr

## **ACCORD COMMERCIAL**

N° A 1502896 -1/1 conclu pour un minimum de 10 passagers

**GROUPE PROMETRA FRANCE 20 passagers**

### **ACOMPTE**

- **1 392.00 EUR** à nous retourner avant le **10 septembre 2010**.
- Payable par chèque libellé à notre ordre et utilisé en règlement partiel du montant total du groupe (déduction faite des pénalités).
- Son règlement entraîne l'acceptation sans réserve des termes du présent accord. Tout retard de paiement entraînera l'annulation des places.

### **LISTE NOMINATIVE ET COMPLETE DES PASSAGERS**

A nous transmettre au plus tard **30 jours** avant le départ, soit le **06 décembre 2010**.  
Toute place non attribuée nominativement à cette date sera annulée automatiquement.

### **PAIEMENT DU SOLDE ET EMISSION**

Au plus tard **7 jours** avant le départ, soit le **29 décembre 2010**.  
Tout billet émis est non modifiable et non remboursable.

### **MODIFICATION**

Toute modification de date de voyage, parcours, vol pour un ou plusieurs passagers implique une nouvelle négociation.

### **ANNULATION TOTALE**

- Jusqu'à 100 jours du départ : Pénalité de **100 EUR** de frais de transaction.
- De 99 à 8 jours du départ : Acompte non remboursable.
- A compter de 7 jours du départ : Pénalité de **100%** du tarif + **100 EUR** de frais de transaction.
- Après émission : les billets ne sont pas remboursables.

**ANNULATION PARTIELLE**

- Jusqu'à 100 jours du départ : aucune pénalité.
- De 99 à 60 jours du départ : **20%** des places réservées à l'origine peuvent être annulées sans frais. Au delà : pénalité de **10%** du tarif par place annulée.
- De 59 à 30 jours du départ : Pénalité de **20%** du tarif par place annulée.
- De 29 à 8 jours du départ : Pénalité de **50%** du tarif par place annulée.
- A compter de 7 jours du départ : Pénalité de **100%** du tarif par place annulée.
- Après émission : les billets ne sont pas remboursables.

**CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT**

Nos conditions générales passagers et bagages s'appliquent au présent accord.

**DETAIL DE VOTRE RESERVATION**

<b>Référence Groupe 1 : YS5HNZ</b>		20 passagers	PROMETRA FRANCE			
Prix net par personne (hors surcharge fuel et taxes aéroport)						<b>348.00 EUR</b>
Surcharge fuel et taxes aéroport par personne (sujettes à modification à la date d'émission)						<b>271.77 EUR</b>
Frais de service par personne						<b>30.00 EUR</b>
Vol	Classe	Date	Origine	Destination	Heure de départ	Heure d'arrivée
AF 804	G	05/01/11	PARIS CHARLES DE GAULLE AIRPORT 2C	COTONOU COTONOU AIRPORT	13:50	20:05
AF 805	G	14/01/11	COTONOU COTONOU AIRPORT	PARIS CHARLES DE GAULLE AIRPORT 2C	23:45	05:55 le 15/01/11

**TOTAL A CE JOUR**

Total hors surcharge fuel et taxes :	<b>6 960.00 EUR</b>
Montant total des surcharge fuel et taxes (sujettes à modification à la date d'émission) :	<b>5 435.40 EUR</b>
Montant total TTC :	<b>12 395.40 EUR</b>
Montant total frais de service :	<b>600.00 EUR</b>
Montant total TTC frais de service inclus	<b>12 995.40 EUR</b>

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Les prix et les places accordées par Air France sont garantis sous réserve de modification de programme (changement de jour de fonctionnement ou de capacité) ou d'élément exceptionnel tarifaire (exemple : taux de change, augmentation du coût du carburant).

En cas de modification de programme, Air France proposera alors :>

- soit le transfert des places sur le premier vol adjacent disponible au même prix
- soit le transfert des places sur le vol choisi par le Client, sous réserve de disponibilité avec renégociation du prix
- soit l'annulation sans frais par Air France ou par le Client, si aucune des deux solutions précédentes n'est trouvée

ATTN:

Pour les règlements de dépôt et solde par chèque, il sera demandé un chèque de banque pour tout montant supérieur ou égal à 15.000 eur.

ENREGISTREMENT SUR INTERNET

Pensez à vous enregistrer sur [airfrance.fr](http://airfrance.fr) dès 30 heures avant le départ de votre vol.

PARIS CEDEX 20, le 13 août 2010

Pour Air France,  
MADEMOISELLE nathalie B

Pour MADAME CLAIRE FUFOUR JAILLET